



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de La Haute-Gaspésie

On observe une minute de silence à la mémoire des deux victimes qui ont péri lors des inondations survenues au début de mai 2017.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le huitième jour de mai deux mille dix-sept, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Louis-Seize Sergerie, maire suppléant, ville de Cap-Chat
- M. Mario Dupuis, maire suppléant, ville de Sainte-Anne-des-Monts

Sont absents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Dario Jean, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie

RÉSOLUTION NUMÉRO 9841-05-2017 TNO

Ajournement de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS-SEIZE SERGERIE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, à défaut de quorum, ajourne la séance ordinaire à 20 h 15 au vendredi le douzième jour de mai 2017, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Un avis à cet effet sera signifié, par le directeur général et secrétaire-trésorier, aux membres du conseil de la MRC, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, qui sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le douzième jour de mai deux mille dix-sept, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Judes Landry, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Dario Jean, maire, municipalité de Marsoui

- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
M^{me} Lynda Laflamme, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
M. Serge Chrétien, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9842-05-2017 TNO

Vérification du quorum et réouverture de la séance ordinaire

Après vérification du quorum, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, rouvre la séance ordinaire à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9843-05-2017 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte l'ordre du jour :

- a) en retirant les points suivants :
- 8.2 Résolution d'adoption du *Règlement modifiant les règlements concernant la circulation et le stationnement*
 - 8.3 *Règlement modifiant les règlements concernant la circulation et le stationnement*
- b) en ajoutant le point suivant :
- 9.1 Offre de services, soutien technique pour travaux d'urgence, routes, Stantec experts-conseils ltée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9844-05-2017 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017 a été courriellé à chacun des maires le 4 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 10 avril 2017 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 avril 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9845-05-2017 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 8 avril au 4 mai 2017:

Paiements : 15 320,46 \$

Factures : 3 287,76 \$

TOTAL : 18 608,22 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part de la correspondance qui suit :

Lettre adressée aux conseils municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie, ayant pour objet *Fonds forestier de la MRC de La Haute-Gaspésie, répartition des redevances forestières*, datée du 18 avril 2017 et signée par le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier.

Suivi du règlement numéro 2014-311 *Création d'un fonds forestier* et la résolution numéro 8485-06-2014 *Adoption du règlement numéro 2014-311 Création d'un fonds forestier*.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 30 AVRIL 2017

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 30 avril 2017* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9846-05-2017 TNO

Contrat d'entretien estival, portion de route Ruisseau-Landry, Village Grande Nature Chic-Chocs

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien estival d'une portion de la route Ruisseau-Landry entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Village Grande Nature Chic-Chocs ;

CONSIDÉRANT QUE Village Grande Nature Chic-Chocs s'engage à effectuer l'entretien estival de ladite portion de route, laquelle est comprise dans les territoires non organisés de la MRC, à partir de la limite de la ville de Cap-Chat jusqu'à l'ancien village de Saint-Octave-de-L'Avenir ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est de trois ans, soit 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'engage à payer à Village Grande Nature Chic-Chocs 5 000 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat d'entretien estival d'une portion de la route Ruisseau-Landry avec le représentant de Village Grande Nature Chic-Chocs, pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, au coût de 5 000 \$ annuellement, lesquelles sommes seront prélevées dans le département *Voirie locale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2017

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, ayant pour objet *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, aide financière – volet principal, dossier n° 2017-00040-11-8*, datée du 31 mars 2017.

Confirmation de l'aide financière de 6 008 \$ accordée à la MRC pour 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9847-05-2017 TNO

Identification des risques majeurs - MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le tableau *Identification des risques majeurs – MRC de La Haute-Gaspésie*, version du 21 avril 2017, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le tableau *Identification des risques majeurs – MRC de La Haute-Gaspésie*, version du 21 avril 2017, tel qu'il a été soumis, dont copie dudit tableau est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-554.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9848-05-2017 TNO

FAIR, volet 4, approbation du projet

CONSIDÉRANT le projet présenté dans le cadre du *Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), volet 4*, de 19 111,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le FAIR, volet 4, vise à supporter les municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, alloue à la MRC de La Haute-Gaspésie une aide financière totalisant 130 000 \$, dont 10 000,00 \$ aux territoires non organisés (TNO) de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'une mise de fonds de 10% du coût du projet FAIR, volet 4, est exigée ;

CONSIDÉRANT la mise de fonds des TNO de la MRC de 9 111,00 \$, soit :

1 111,00 \$ pris dans le surplus des TNO,
3 000,00 \$ provenant du fonds forestier de la MRC,
5 000,00 \$ provenant du fonds de développement économique et social ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. approuve le projet relatif à l'aménagement et l'entretien de la salle des loisirs de Cap-Seize et l'aménagement et l'entretien du camping du Lac Neuf dans le secteur de Cap-Seize présenté dans le cadre du FAIR, volet 4, au coût total de 19 111,00 \$ et autorise son dépôt au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
2. contribue à une mise de fonds de 9 111,00 \$ pour ce projet, soit :
 - √ 1 111,00 \$ pris dans le surplus des TNO,
 - √ 3 000,00 \$ provenant du fonds forestier de la MRC,
 - √ 5 000,00 \$ provenant du fonds de développement économique et social ;
3. autorise M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la demande d'aide financière pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9849-05-2017 TNO

FAIR, volet 4, rapport 2016

CONSIDÉRANT le *Rapport du projet FAIR 2016* pour les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus totalisent 20 350,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les charges totalisent 20 083,32 \$;

CONSIDÉRANT le bénéfice de 266,68 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport 2016 du projet FAIR, volet 4*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9850-05-2017 TNO

Offre de services, soutien technique pour travaux d'urgence, routes, Stantec experts-conseils ltée

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Stantec experts-conseils ltée pour des ressources d'ingénierie nécessaires à l'évaluation de l'état et à la réparation des routes qui se situent sur les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie et qui ont été touchées par les inondations survenues au début de mai 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, retienne l'offre de services professionnels de Stantec experts-conseils ltée pour des ressources d'ingénierie nécessaires à l'évaluation de l'état et à la réparation des routes qui se situent sur les territoires non organisés de la MRC et qui ont été touchées par les inondations survenues au début de mai 2017, de 5 000 \$, plus les taxes, lequel montant sera prélevé dans *Entretien routier TNO*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 19 h 42.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

